DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE GOSIER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU JEUDI 15 OCTOBRE 2015

L'An Deux Mille Quinze, le Jeudi Quinze du mois d'Octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du 1er Adjoint au Maire, Monsieur José SEVERIEN, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRESENTS : M. José SEVERIEN – Mme Marie-Flore DESIREE – M. Jocelyn CUIRASSIER – Mmes Ghislaine GISORS – Nadia CELINI – M. Jean-Claude CHRISTOPHE – Mmes Félicienne GANTOIS – Paulette LAPIN – Renetta CONSTANT – Marie-Antoinette LOLLIA – M. Julien BONDOT – MM. Jean-Pierre WILLIAM – Solaire COCO – Jean-Pierre DAUBERTON – Mme Yane BEZIAT – MM. Ebéné BRIGITTE – Yvan MARTIAL – Julien DINO – Mme Maguy THOMAR – M. Philippe SARABUS – Mme Marlène BORDELAIS – M. Jocelyn MARTIAL – Mme Liliane MONTOUT – M. Fabrice JACQUES.

ETAIENT ABSENTS : MM. Jean-Pierre DUPONT (excusé) – Christian THENARD (excusé) – Patrice PIERRE-JUSTIN (excusé) – Mmes Adrienne LAMASSE –Michelle COUPPE De K/MARTIN (excusée) – Madlise BERTILI – Christiane GANE – Roberte MERI –Solange BARBIN (excusée) – MM. Guy BACLET – Cédric CORNET.

Madame Nadia CELINI est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

.....

CM-2015-8S-DIRCAB-95

PARTICIPATION D'UNE DÉLÉGATION D'ÉLUS ET DE CADRES DE LA VILLE AU 98EME CONGRES DES MAIRES ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ DU 16 AU 19 NOVEMBRE 2015

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2123-18 ;

Vu la circulaire du Ministre de l'intérieur en date du 15 avril 1992, relative aux conditions d'exercice des mandats locaux et au régime indemnitaire des élus locaux ;

Vu la délibération n°7 en date du 24 octobre1996 ;

Considérant que le 98ème Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France se tiendra cette année à Paris, du 16 au 19 novembre ;

Considérant la volonté de la municipalité de prendre part aux réflexions menées au niveau national sur des problématiques liées à la vie des collectivités locales ;

Considérant que des échanges sur les problématiques spécifiques aux collectivités ultra- marines seront menés sous forme d'ateliers et/ou de débats, dans le cadre de ce Congrès ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver la participation au 98ème Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France, d'une délégation composée d'élus et de cadres de la ville, conformément à la liste jointe à la présente délibération.

Article 2 : De composer la délégation conformément à la délibération n°7 en date du 24 octobre 1996, actant le principe d'une participation annuelle au Congrès des maires, de six élus en moyenne, en plus du Maire et de deux agents, de sorte qu'au terme de la mandature, les trente-cinq conseillers y auront participé.

Article 3 : De rembourser les frais de missions des élus sur la base des frais réels engagés (frais d'inscriptions, titres de transport Pointe-à-Pitre/Paris/Pointe-à-Pitre, frais d'hébergement) sur présentation des pièces justificatives, conformément à la délibération cadre qui le prévoit.

Article 4 : D'autoriser le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Article 5 : D'imputer la dépense au budget 2015 de la ville.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le
2 6 OCT. 2015
Et publication ou notification le 2 8 OCT. 2015

Fait et délibéré à Gosier, le 15 octobre 2015

Pour extrait certifié conforme

P/o Le Maire empêché
Le 1er Adjoint au Maire

MAIRIE DU GOSIER
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
GUADELOUPE

-José SEVERIEN -

COURRIER ARRIVÉ LE
2 6 OCT. 2015
S/PREFECTURE DE POINTE-A-PITRE

Ville du GOSIER

CABINET DU MAIRE

Délégation pour le 98ème Congrès des Maires du 16 au 19 novembre 2015

Prise en charge complète:

-Madame Yane BEZIAT

-Madame Marie Flore DESIREE

-Madame Ghislaine GISORS

-Monsieur Solaire COCO

-Monsieur Jocelyn MARTIAL

-Monsieur Fabrice JACQUES

Cadres:

-Madame Lise COUDOUX

-Madame Hélène CLAUDE-MAURICE

Inscription uniquement:

-Monsieur Jean Claude CHRISTOPHE

-Monsieur Patrice PIERRE JUSTIN

-Monsieur José SEVERIEN

-Monsieur Jean-Pierre DAUBERTON